



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A ALGER

CERTIFICAT DE CAPACITE A MARIAGE

Les futurs conjoints devront se présenter **ensemble** au Consulat général de France à Alger, **munis des documents cités ci-dessous, après avoir obtenu un rendez-vous, au moins quatre mois avant la date du mariage civil.**

Le mariage sera célébré par les autorités locales compétentes après la délivrance du certificat de capacité à mariage.

DOCUMENTS A FOURNIR AU MOMENT DU DEPOT DE DEMANDE DE CERTIFICAT DE CAPACITE A MARIAGE	<u>Cadre réservé au service consulaire</u>	
	FUTUR EPOUX	FUTURE EPOUSE
PAR CHACUN DES FUTURS CONJOINTS		
1. <u>Renseignements relatifs à chacun des futurs époux</u> dûment complétés et signés par les intéressés (documents ci-joints)		
2. <u>Renseignements communs aux futurs époux</u> dûment complétés et signés par les intéressés (document ci-joint)		
3. <u>Copie intégrale en original de l'acte de naissance de chacun des époux</u> , délivré par la mairie du lieu de naissance et <u>datant de moins de trois mois</u> au moment du dépôt du dossier (Formulaire EC 12 en français pour les personnes nées en Algérie)		
4. <u>Pour le conjoint de nationalité française né à l'étranger</u> , la copie intégrale en original de l'acte de naissance délivré, <u>depuis moins de trois mois</u> , par le Service central de l'état civil du Ministère des affaires étrangères à Nantes		
5. <u>Preuve de la nationalité française du ou des futurs époux français</u> (original et photocopie de la carte nationale d'identité ou du certificat de nationalité française ou de tout document justifiant de l'acquisition de la nationalité française)		
6. <u>Justificatif RECENT du domicile ou de la résidence :</u> <ul style="list-style-type: none">• <u>Pour les personnes domiciliées en France</u> : original et photocopie d'une quittance de loyer ou facture d'électricité• <u>Pour les personnes domiciliées en France et hébergées</u> : une attestation ou certificat d'hébergement en original accompagné d'un justificatif de domicile de l'hébergeant et une photocopie de son document d'identité afin de permettre l'identification de sa signature• <u>Pour les personnes domiciliées en Algérie</u> : un certificat de résidence en français délivré par la mairie		
7-1. <u>Pour le futur conjoint français :</u> <ul style="list-style-type: none">• Original et photocopie de son passport français, s'il en possède un• Original et photocopie de son passport étranger, s'il en possède un 7-2. <u>Pour le futur conjoint étranger :</u> <ul style="list-style-type: none">• Original et photocopie de sa carte d'identité, s'il en possède une• Original et photocopie de son passport, s'il en possède un		
PIECES EXIGEES pour le(s) futur(s) époux français majeur(s) protégé(s)		
8. Consentement du curateur pour les majeurs sous curatelle Consentement des père et mère ou du conseil de famille pour les majeurs sous tutelle.		
9. Photocopie du jugement de mise sous tutelle ou curatelle		

NB : Des pièces complémentaires peuvent être demandées au moment du dépôt du dossier.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX FUTURS EPOUX

Demande de certificat de capacité à mariage

1. DATE ET LIEU PREVUS DE CELEBRATION DU MARIAGE CIVIL :

.....

2. PARENTÉ OU ALLIANCE :

Les futurs époux ont-ils un lien de parenté ou d'alliance entre eux ?

OUI

NON

Si OUI, lequel ?

.....

3. REGIME MATRIMONIAL :

Un contrat de mariage est-il prévu ?

OUI

NON

Un écrit désignant la loi applicable à votre régime matrimonial est-il prévu ?

OUI

NON

4. ENFANTS NATURELS NES DES FUTURS EPOUX SUSCEPTIBLES D'ETRE LEGITIMES (1) :

	Prénom(s)	NOM
Premier enfant
Deuxième enfant
Troisième enfant
Quatrième enfant

A, le

A, le

Signature du futur époux

Signature de la future épouse

(1) Joindre une copie de l'acte de naissance de chacun des enfants.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A CHACUN DES FUTURS EPOUX

Demande de certificat de capacité à mariage

Nom (en majuscules) :

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Département de naissance : **Pays** :

Nationalité(s) :

Profession :

Domicile ou résidence :

N° et Rue (adresse complète) :

Commune :

Code postal :

Pays :

Adresse électronique :

Téléphone :

FILIATION de l'époux(se)	PERE	MERE
NOM		
PRENOMS		

SITUATION FAMILIALE : CELIBATAIRE VEUF(VE) DIVORCÉ(E)

Si veuf(ve) ou divorcé(e) :

Nom et prénom du précédent conjoint :

Date et lieu du précédent mariage :

Date du veuvage (1) ou de la décision de divorce (2) :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés.

A, le

Signature :

- (1) Produire une copie intégrale en original de l'acte de décès du précédent conjoint.
- (2) Produire une copie intégrale en original de l'acte de mariage avec la mention de divorce.

TRES IMPORTANT

En application de l'article 161 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 60 à 600 euros ou de l'une de ces peines seulement, quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou certificat originellement sincère.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A CHACUN DES FUTURS EPOUX

Demande de certificat de capacité à mariage

Nom (en majuscules) :

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Département de naissance : **Pays** :

Nationalité(s) :

Profession :

Domicile ou résidence :

N° et Rue (adresse complète) :

Commune :

Code postal :

Pays :

Adresse électronique :

Téléphone :

FILIATION de l'époux(se)	PERE	MERE
NOM		
PRENOMS		

SITUATION FAMILIALE : **CELIBATAIRE** **VEUF(VE)** **DIVORCÉ(E)**

Si veuf(ve) ou divorcé(e) :

Nom et prénom du précédent conjoint :

Date et lieu du précédent mariage :

Date du veuvage (1) ou de la décision de divorce (2) :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés.

A, le

Signature :

(3) Produire une copie intégrale en original de l'acte de décès du précédent conjoint.

(4) Produire une copie intégrale en original de l'acte de mariage avec la mention de divorce.

TRES IMPORTANT

En application de l'article 161 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 60 à 600 euros ou de l'une de ces peines seulement, quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou certificat originellement sincère.